

COMMUNE DE CARCÈS**DELIBERATION****N ° 2026-67****Publié le :****Objet :*****Rapport d'activité 2025 - SIVAAD***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	18
Absent (s) :	1
Excusé (s) :	
Procuration (s) :	8
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

BRISPOT John - CHIAPELLO Amandine - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

VERMAND Marie-Hélène – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – BRUN Karl – CLAVIER Vincent - PRIEUR Stéphanie
FERRETTO-REGGI Nicolas – VERCELLONI David

Absents représentés (8) :

SCHMITT Patrick a donné procuration à HERBEL Joseph
DURAND Valérie a donné procuration à VERMAND Marie-Hélène
MARCHÉ Sandrine a donné procuration à CHIAPELLO Amandine
ROUSSEAU Milena a donné procuration à GUIOT-PICQUART Sandrine
CLÉMENT-PASSONI Marie a donné procuration à TORRI Yvette
CORINO Pierre a donné procuration à VERCELLONI David
GARCIA Christine a donné procuration à PRIEUR Stéphanie
COMBIER Julie a donné procuration à CLAVIER Vincent

Absents (1) :

MONDON Dimitri

Secrétaire de séance : Dylan WASTEELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'activité 2025 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers « SIVAAD » ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique* » ;

Considérant que le rapport d'activité pour l'exercice 2025 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers « SIVAAD » a été ainsi communiqué à la Commune ;

Considérant que ce rapport présente notamment les actions engagées par le syndicat au cours de l'année 2025, les marchés mutualisés mis en œuvre, les services apportés aux collectivités adhérentes ainsi que les éléments financiers correspondants ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND** acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers « SIVAAD », tel qu'annexé à la présente délibération.

Secrétaire de séance
Dylan WASTEELS

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alain RAVANELLO

